Mandat de Prélèvement SEPA MédicalSup Terminale S - ATBL 2018/2019

Inscription pour l'année 2018/2019 de l'étudiant(e) NOM : …………………………Prénom : ……………………………

Pour la Faculté de Nancy

- ☐ Stage de février de 22heures soit 490 € au 01/02/2019
- ☐ Stage de Pâques de 22heures soit 490 € au 01/04/2019
- ☐ Stage post-bac de 22 heures soit 490 € au 01/06/2019

J'autorise MédicalSup - ATBL à prélever sur mon compte aux dates indiquées les sommes mentionnées ci-dessus,

Fait à	**Date**	**Signature**

Mandat de prélèvement SEPA MédicalSup - ATBL

Partie réservée à l'administration :

Référence Unique de Mandat (RUM)*	
Type de paiement*	☐ Récurrent ☐ Unique

*Disponible par convention dans un délai de 15 jours par voie postale.

Nom et adresse du créancier	**Numéro d'identification Créancier SEPA (ICS)**
MédicalSup – ATBL Parc d'activités de l'Hippodrome 3 allée d'Auteuil 54500 Vandoeuvre-Lès-Nancy – France	FR34 ZZZ 573 735

Partie réservée au débiteur :

Nom, Prénom et adresse du débiteur	**Coordonnées bancaires du débiteur**
Nom : Prénom :	Banque :
Adresse :	Adresse de la banque :
Code Postal : Ville : Pays :	Code BIC de la banque : └ └ └ └ └ └ └ └ └ └ └
Numéro téléphone du débiteur : └ └ └ └ └ └ └ └ └ └	Référence IBAN du compte : └

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez MédicalSup - ATBL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de MédicalSup - ATBL.
Vous bénéficiez du droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Toute demande de remboursement doit être présentée :
-Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
-Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Fait à	**Date**	**Signature**

Merci de retourner, soit par la poste, soit directement au secrétariat l'original de ce document dûment rempli, daté et signé (aucune photocopie ne sera acceptée) accompagné obligatoirement d'un relevé d'identité bancaire (RIB).